



Paris, le 8 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Mutualité Française salue les mesures en faveur de la santé mentale et de la simplification du parcours de santé

Cet ensemble de mesures énoncées par le Premier ministre est un pas utile pour l'amélioration du système et l'accès aux soins, tout particulièrement pour répondre aux besoins en santé mentale. La Mutualité Française restera vigilante sur la concrétisation du plan sur la permanence des soins et continue de plaider pour des équipes de soins traitantes.

L'évolution du dispositif MonSoutien Psy et le passage de 30 euros à 50 euros du tarif de consultation constitue un réajustement nécessaire pour en assurer la réussite. Le dispositif avait montré ses limites dès son instauration du fait du plafond de la consultation à 30 euros et de l'adressage par le médecin traitant. La Mutualité Française portait cette évolution depuis la création du dispositif et accueille donc très favorablement cette mesure tant la santé mentale est devenu un enjeu majeur.

La disponibilité effective du temps médical est essentielle si l'on veut répondre aux besoins croissants des soins de la population. L'augmentation du nombre de places d'étudiants en 2^{ème} année de médecine est une décision positive mais cette décision ne produira ses effets que plusieurs années plus tard. La Mutualité Française continue donc, en complément, de plaider pour le renforcement des compétences partagées avec la mise en place d'équipes de soins traitantes associant professionnels médicaux, paramédicaux et pharmaciens. Cette mesure a deux objectifs : optimiser les ressources médicales et paramédicales, et permettre, de ce fait, une prise en charge globale et coordonnée des patients.

La simplification de 16 actes médicaux contribuera à fluidifier les parcours de santé et à réduire les délais d'attente et ainsi permettra aux patients de bénéficier d'une prise en charge plus rapide et ciblée. De même, la priorité affichée en matière de permanence des soins va dans le bon sens mais elle reste à concrétiser.

Enfin, la Mutualité Française avance un point de vigilance à l'heure où l'accès aux soins est une vraie problématique en France : la lutte contre les rendez-vous non honorés avec la mise en place de la "taxe lapin" ne doit pas créer une difficulté supplémentaire pour les soignants et sanctionner inutilement les patients. Les modalités de recouvrement de celle-ci risquent en plus d'engendrer des inégalités sociales.

« L'ensemble de ces mesures représente une avancée positive pour la santé mentale et la simplification du parcours de santé, sans constituer toutefois la transformation profonde et globale du système de protection sociale si nécessaire : l'efficience et la qualité des soins ainsi qu'une gestion du risque efficace, en particulier la prévention, doivent en être la colonne vertébrale » commente Eric Chenut, Président de la Mutualité Française.



À propos de la Mutualité Française

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la Mutualité Française, présidée par Eric Chenut, représente près de 500 mutuelles.

Nées de la volonté de femmes et d'hommes de se protéger solidairement des aléas de la vie, les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles sont présidées par des militants mutualistes élus. Elles agissent pour la protection sociale de 32 millions de Français et promeuvent le droit de tous à la pleine santé en intervenant en complémentarité et en partenariat avec la Sécurité Sociale et en contribuant au service public de santé.

Les mutuelles, groupes et unions proposent des solutions dans trois domaines d'activités : complémentaire santé, prévoyance-dépendance et épargne-retraite. Avec plus de 2900 services de soins et d'accompagnement mutualistes, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1^{er} acteur privé de prévention en santé par les actions déployées sur l'ensemble du territoire.

Au quotidien, les membres de la Mutualité Française déclinent autour de trois territoires d'engagement - proximité, participation et innovation - sa raison d'être : "Se protéger mutuellement aujourd'hui pour, ensemble, construire les solidarités de demain".

Contact presse

Célia Faure : 06 13 55 26 81 / celia.faure@mutualite.fr

Antoine Delangre Marini : 06 79 89 83 29 | antoine.delangre-marini@mutualite.fr

Retrouvez nos actualités :



Sur l'[espace presse](#)

Photothèque sur [flickr](#)